

## S8 – CM & TD – Etudes de cas

(plus ou moins authentiques)

**Cas 7** – Lors de séances en langue vivante vous avez initié depuis la rentrée une correspondance par messagerie électronique avec des élèves d'une classe située en Angleterre.

Vous avez trouvé les coordonnées de la classe-partenaire en vous aidant des ressources conseillées par le site primlangues <https://primlangues.education.fr/> et qui vous ont conduit sur le site etwinning <http://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>

Pour mener à bien ce travail pédagogique, vous avez ouvert vous-même une boîte aux lettres de courrier électronique pour chacun de vos élèves, en utilisant le service gratuit et français de [www.yahoo.fr](http://www.yahoo.fr) et en adoptant la convention de nommage suivante : nom\_prenom@yahoo.fr

Lors du premier échange avec la classe correspondante, vous avez réalisé un photomontage de la façade de votre école en modifiant certains éléments architecturaux (fenêtres de la façade remplacée par des écrans d'ordinateurs d'où s'envolent des « @ »).

Dans d'autres échanges, les élèves ont joint à leur courriel : un enregistrement sonore où ils se présentent individuellement en Anglais, une photo d'identité individuelle, un dessin de présentation de leur famille et un texte expliquant où ils habitent sous forme d'un plan de leur quartier.

Or en ce milieu d'année scolaire, vous recevez un courriel de votre hiérarchie (IEN) vous informant qu'un parent d'élève de votre classe estime que vous avez enfreint la loi et qu'il a déposé une plainte contre vous. Cette plainte est-elle légitime ?